



Parliamentarians for Global Action  
Parlamentarios para la Acción Global  
Action Mondiale des Parlementaires  
برلمانيون من أجل التحرك العالمي

**Déclaration de l'Action Mondiale des Parlementaires (PGA) présentée par l'Honorable Emery OKUNDJI, Député, Président – élu du Groupe national de PGA en la République Démocratique du Congo**

*17 novembre 2016; World Forum, La Haye*

M. Président,  
Honorables Délégués,  
Mesdames and Messieurs,  
Distingués invités à vos titres et qualités respectifs,

Il est essentiel de ne pas cesser de souligner et surtout de ne pas oublier le rôle important que la Cour pénale internationale joue dans le cadre du système de la justice pénale et de la protection des droits de l'Homme. Enquêter et réprimer les crimes internationaux est essentiel à la promotion de l'Etat de droit et des droits de l'homme, ainsi que la paix et la démocratie.

Et pourtant, les semaines passées, trois Etats parties africains au Statut de Rome ont successivement annoncé leur intention de dénoncer le traité créant la Cour pénale internationale. Je déplore cette décision qui pourrait avoir un effet désastreux, pour l'Afrique comme pour le monde. Rejeter la CPI en se basant sur l'argument qu'elle cible en particulier les Etats africains constitue un pas en arrière fort regrettable pour la lutte contre l'impunité. Etre membre de la CPI constitue une forme d'assurance à travers laquelle les Etats garantissent que les droits fondamentaux de leurs peuples, notamment celui d'obtenir justice et de connaître la vérité, seront protégés si jamais des atrocités venaient à se produire.

Les parlementaires ont le devoir de protéger les populations les plus vulnérables et de rendre justice aux millions de victimes des crimes internationaux les plus atroces qui touchent l'ensemble de la communauté internationale. Pour cette raison, j'exhorte tout le monde à promouvoir l'universalité du Statut de Rome. J'appelle à tous les pays, qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier ou accéder au Statut de Rome afin d'envoyer un message fort confirmant leur attachement à la justice, la protection des droits de l'homme, l'Etat de droit et la paix.

En tant que parlementaires, nous avons le devoir d'exiger de nos gouvernements de faire de l'universalité et de l'intégrité du Statut de Rome une priorité de nos politiques nationales et dans nos relations internationales. C'est dans ce contexte que nous devons condamner fermement et publiquement les retraits du Statut de Rome. La CPI devrait faire plus, pas moins, pour lutter contre l'impunité en Afrique aussi bien qu'ailleurs dans le monde. Les parlementaires des Etats Parties à la CPI doivent collaborer entre eux ainsi qu'avec les parlements des Etats non –Parties à la CPI afin d'atteindre cet objectif.

Même s'il y a des Etats qui sont décidé à saper la justice internationale et la protection des victimes en se retirant du Statut de Rome, les autres maintiennent ces efforts afin d'atteindre le niveau de coopération plus efficace avec la Cour et de mieux définir les crimes internationaux dans leurs

législations nationales afin que les Cours domestiques puissent mener des enquêtes. J'aimerais profiter de cette occasion pour féliciter les collègues députes de Paraguay, qui ont hier approuvé la législation mettant en œuvre les dispositions de coopération avec la Cour. La législation est maintenant soumise à l'adoption finale par le Sénat.

Dans le contexte des accusations faites par l'Union Africaine et certains de ses Etats Membres, il est impératif que les parlementaires à travers le monde renouvellent leur promesse de préserver l'indépendance de la Cour. C'est particulièrement important de contrer les déclarations publiques qui politisent ou propagent des idées reçues sur la CPI, dans la mesure où ils minent la légitimité et la crédibilité de cette institution créée par la communauté internationale afin de mettre un terme à l'impunité pour les crimes les plus graves.

Les parlementaires, en tant que représentants du peuple et au nom du peuple, doivent ensemble avec leurs gouvernements respectifs soutenir publiquement la CPI. Nonobstant les défis auxquels la Cour est confrontée, elle a indéniablement contribué à la lutte contre l'impunité ainsi qu'à la préservation et à la restauration de la paix. Mais ces défis découlent particulièrement de son mandat ambitieux qui a pour but de traduire les plus responsables de crimes internationaux en justice. Cela implique que les accusés sont très souvent ceux qui représentent l'État au plus au haut sommet, ce que naturellement provoque beaucoup de tension au niveau gouvernemental. Cependant, comme il était déjà mentionné à plusieurs reprises, le fait que la Cour fait face aux critiques de ces acteurs, démontre son efficacité et l'impact important de ses enquêtes.

Nous demeurons engagés à répondre aux critiques contre le Statut de Rome et la CPI. A cet effet, nous organisons la 9<sup>ème</sup> Assemblée consultative des parlementaires sur la CPI et l'Etat de droit qui aura lieu à Dakar, Sénégal, le 9-10 décembre de cette année. Cette Assemblée va inclure une séance de questions et réponses avec le Procureur de la CPI et le dialogue entre les parlementaires et tous les organes principaux de la CPI ainsi qu'avec les représentants de l'Assemblée des Etats Parties.

Le système du Statut de Rome permet un fonctionnement à l'unisson et de manière complémentaire de la Cour pénale internationale et des juridictions nationales. Ce fonctionnement est le résultat d'un impact positif qui se manifeste par : le renforcement du cadre législatif des Etats ; le renforcement des capacités institutionnelles ainsi que le renforcement du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Il ne faut pas oublier que le système du Statut de Rome est l'aboutissement du développement de l'Etat de droit au niveau de la communauté internationale. Les Etats, en ratifiant le Statut de Rome, ont manifesté leur conviction que les conflits doivent être résolus dans le respect du principe de l'égalité de tous devant la loi et leur choix de promouvoir la responsabilité individuelle. Cet appel à la paix ne peut être utilisé pour compromettre la justice et interdire les enquêtes et poursuites d'auteurs des crimes internationaux les plus graves.

Pour cette raison, j'appelle à tous les Etats à :

- Respecter les obligations découlant du Statut de Rome
- Protéger l'intégrité du Statut de Rome
- Promouvoir l'universalité de la CPI
- Promouvoir son importance pour rendre la justice à tous les milliers des victimes

Merci pour votre attention.